

# Compte rendu du conseil municipal

*Séance du 8 juillet 2024*

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Sébastien GUILLAUME, Élodie MELET, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Séverin PASKIEWICZ.

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY, Camille BARBAZ, Jean-Yves QUETY.

Mme Marion BLONDEAU a été désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h.

## 1. Administration générale

### **Approbation du compte rendu du 3 juin 2024**

Les élus n'émettent pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 3 juin 2024, qui est approuvé à l'unanimité.

### **Agence postale communale : renouvellement de la convention avec la Poste**

La Poste a proposé aux communes la gestion de points de contact « La Poste • Agence Communale » offrant les prestations postales courantes, dans le cadre de sa mission d'aménagement du territoire, conformément à la loi du 2 juillet 1990. La 1<sup>ère</sup> convention a été signée par la Commune de Mignovillard le 21 septembre 2006, suivie d'un avenant en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

M. le Maire expose le nouveau contrat de présence postale et les modalités d'organisation de l'agence postale communale. Les élus étudient la convention de partenariat proposée, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention pour une durée de 9 ans, conformément aux modalités financières garantissant une indemnisation forfaitaire dans la zone de revitalisation rurale de 1284 €/mois minimal et conformément aux nouvelles modalités de gestion.

## 2. Urbanisme, voirie et réseaux

### **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) :**

#### **débat sur le projet de PADD et travail sur le règlement graphique**

M. le Maire accueille Gérard CART-LAMY, Vice-Président de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura en charge du PLUi et Morgan BOURDENET, responsable du service Urbanisme de la CCCNJ.

Par délibération en date du 15 décembre 2021, la communauté de communes a prescrit l'élaboration d'un PLUi. Ce document d'urbanisme stratégique traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement durables du territoire et est également l'outil réglementaire qui fixe les règles et les modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant l'usage des sols à l'échelle des 66 communes.

Le PADD dont le projet est présenté en séance par MM. CART-LAMY et BOURDENET, constitue la pièce maîtresse du PLUi car il définit les enjeux et les objectifs du projet de territoire dans toutes les thématiques concernées et analysées dans le diagnostic réalisé au préalable. Enfin, en ce qui concerne la consommation d'espace, le PLUi s'inscrit dans le cadre de la limitation de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, en prenant en compte les dispositions du SRADDET Bourgogne Franche-Comté et le cap vers le « zéro artificialisation nette » (ZAN) donné par la Loi Climat et Résilience du 24 août 2021. Concrètement, cela signifie que l'urbanisation (consommation d'espaces agricoles et naturels) constatée pendant la période 2011-2021 à l'échelle de la communauté de communes, doit diminuer de 50 % au cours de la période 2021-2031, et être encore divisée par deux au cours de la décennie suivante.

La CCCNJ traduit son projet intercommunal dans le PADD, établi sur une temporalité allant de 2026 à 2040, sous forme d'orientations principales, regroupées en trois axes :

- Axe 1 : Un territoire attractif
  - Un territoire façonné par l'eau
  - Une richesse écologique remarquable
  - Un cadre de vie attractif aux richesses paysagères, patrimoniales et architecturales
- Axe 2 : Une communauté garante d'un développement maîtrisé
  - Une dynamique économique compatible avec une qualité des espaces
  - Des filières ancrées et consolidées dans le territoire et une mixité fonctionnelle maintenue
  - Une offre commerciale diversifiée et équilibrée
  - Une exploitation soutenable d'un territoire riche en ressources
  - Une offre touristique durable structurée et qualifiée
- Axe 3 : Un territoire résilient qui accueille
  - Un accueil de nouvelles populations à accompagner
  - Une offre de logements diversifiée et accessible à tous à développer
  - Un développement urbain et rural permettant une gestion économe de l'espace à mettre en œuvre
  - Des équipements, commerces et services à préserver
  - Une intermodalité dans les déplacements du quotidien à encourager
  - Un développement du territoire cohérent avec son environnement
  - Une gestion économe des espaces agricoles et naturels

Les élus ont échangé et débattu sur ce projet de PADD. Ils ont également pris connaissance du projet de zonage du PLUi à l'échelle de la commune, sur lequel le travail se poursuit.

La communauté de communes envisage d'arrêter le projet de PLUi au début de l'année 2025. Il fera ensuite l'objet d'un examen pour avis des personnes publiques associées (État, Région, Département, chambres consulaires...) et sera soumis à une enquête publique au cours de laquelle la population pourra faire part de remarques et d'observations. L'approbation et l'entrée en vigueur du PLUi (qui se substituera alors au PLUI communal) est envisagée pour le début de l'année 2026.

#### **Entretien annuel de la voirie : attribution des travaux**

Gérard MUGNIOT, adjoint en charge de la voirie, présente les devis obtenus pour l'entretien annuel de la voirie communale, à raison de 3 journées de prestation :

- Entreprise VERMOT ..... 12 600 € TTC
- Entreprise COLAS ..... 12 240 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise COLAS.

### **3. Bâtiments et patrimoine**

#### **Chalet de la Bourre : travaux**

Michaël FUMEY, adjoint en charge des bâtiments, présente les devis obtenus auprès de l'entreprise VACELET :

- Rénovation complète de l'installation électrique ..... 8 380,22 € TTC
- Installation de 12 panneaux photovoltaïques au sol avec système de batterie, en complément du groupe électrogène ..... 34 316,00 € TTC

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis. Les travaux sont à réaliser pour mi-septembre au plus tard, date prévue pour la réouverture du Chalet de la Bourre.

#### **Ancien chalet de Communailles-en-Montagne**

Avant la remise en location de l'ancien chalet, le conseil municipal étudie la réalisation de travaux de rénovation des peintures de l'ensemble du logement et le remplacement de l'actuelle chaudière fioul par une chaudière bois à pellets avec ballon tampon. Des devis sont présentés :

- Entreprise CHAGROT (peinture) ..... 13 728,00 € TTC
- Entreprise BESSON (chauffage) ..... 27 554,77 € TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise BESSON concernant le chauffage. Concernant la réfection des peintures, compte tenu du coût des travaux et des délais, les élus préfèrent réaliser dans un premier temps en interne un important nettoyage et un détapissage partiel.

#### **Mairie-École**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise BRISCHOUX d'un montant de 18 180 € TTC pour la fourniture et la pose de 29 stores enrouleurs occultants sur l'ensemble des fenêtres de la mairie, de l'école et de la médiathèque exposées au sud. Outre le confort visuel, notamment dans les salles de classe, l'installation de ces stores vise à limiter la hausse de la température des locaux lors des épisodes de fortes chaleurs.

## 4. Solidarités, enfance et jeunesse

### **Conseil d'école du 24 juin 2024**

Marion BLONDEAU, adjointe en charge de l'enfance, rend compte des points évoqués lors du dernier conseil d'école :

- Effectifs prévisionnels pour la rentrée : 135 élèves
- Projet d'école : il est en cours de rédaction et doit être finalisé en début d'année scolaire, avant le 1<sup>er</sup> conseil d'école
- Bilan des activités et projets scolaires de l'année
- Points sur les travaux à prévoir (plan d'évacuation, installation d'une alarme PPMS, traçage de jeux au sol, ajustements au niveau du chauffage, installation de porte-vélos supplémentaires...)

### **Centre périscolaire : assemblée générale du 18 juin 2024**

Un compte rendu des points abordés lors de l'assemblée générale est effectué en séance. On note en particulier une stabilité de la fréquentation sur les plages horaires du matin et du midi et une diminution sur les créneaux de fin de journée. Au cours de l'année passée, 95 enfants sur les 144 que compte l'école ont été accueilli au moins une fois au centre périscolaire.

## 5. Forêts et bois

### **Droit de préemption et droit de préférence forestier :**

#### **Parcelle 331 ZC 75 (Les Herses)**

Mme Lydie CHANEZ indique que par courrier reçu le 18 juin 2024, M<sup>e</sup> GERMAIN, notaire, sollicite la Commune dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption forestier et de son droit de préférence à l'occasion de la vente de la parcelle cadastrée 331 ZC 75 (42 a 64 ca), au prix total de 9 000 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à la préemption et au droit de préférence sur cette parcelle.

## 6. Intercommunalité, structures extérieures et informations diverses

Le conseil communautaire du 10 juin 2024 faisait suite à l'élection d'un nouveau Président et des Vice-Présidents. Les différentes commissions ont été mises en place.

La séance est levée à 22h.

Prochaine séance : lundi 2 septembre 2024 à 20h.

**Le Maire,**  
*Florent SERRETTE*

